MAIRIE DE TRETEAU

Tél. 04 70 34 71 82 Fax 04 70 34 83 77 Code Postal: 03220

Procès-Verbal

Le douze Juin deux mil vingt, dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente (afin de respecter les gestes d'hygiène et de distanciation sociale conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020), en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud.

<u>Étaient Présents</u>: DELIGEARD Arnaud - CHASSAGNE Jean François — DESBOUIS Serge - VIGNE Olivier - CHAPPAZ Aurélie - BONIN Gérard - DEGIRAL Laurence - DEVILLARD Claude — CHAUVET Anne Marie - MAIRE Pierre - GILLES Xavier - MONNET Jérôme — PELLETIER Emeline — LEBRE Amélia — PEJOUX Florent, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent Excusé: Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : LEBRE Amélia

Après avoir demandé s'il y avait des observations sur le procès-verbal du dernier conseil municipal, et après avoir été soumis au vote, ce dernier est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES

Sur la proposition de la commission des finances, réunie le 05 juin dernier, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité alloue les subventions suivantes aux différentes associations et organismes soit : ACPG CATM : 100 €uros ; Amicale des Retraités : 100 €uros ; Etoile de Besbre : 100 €uros ; Chasse Treteautoise : 100 €uros ; Pétanque Treteautoise : 100 €uros ; Caisse des Ecoles Noël 2019 : 525 euros ; MFR Saligny sur Roudon : 30 €uros ; Souvenir Français : 40 €uros ; Association des Donneurs de Sang : 50 €uros ; IFI 03 : 60 €uros .; soit un total de subventions de 1205 €uros.

ADHESION SPA LUSIGNY

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ACCEPTE d'adhérer à la SPA du Bourbonnais de Lusigny à compter de ce jour moyennant une cotisation annuelle de 532 euros.

INDEMNITE DE FONCTIONS MAIRE ADJOINTS ET CONSEILLER DELEGUE au 15 juin 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de nommer Mr BONIN Gérard, conseiller délégué et MANDATE Mr le Maire pour rédiger l'arrêté de délégation pour les fonctions suivantes : « Organisation et Planification du temps de travail du personnel communal » et ce à compter du 15 Juin 2020

ACCEPTE de modifier le montant des indemnités de fonction du maire et des Adjoints en les fixant avec les pourcentages ci-dessous basés sur l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit

Nom Prénom	Fonction	Nouvelles indemnités
DELIGEARD Arnaud	MAIRE	39.23 %
CHASSAGNE Jean François	1 ^{er} Adjoint	9.63 %
DESBOUIS Serge	2me Adjoint	9.63 %
VIGNE Olivier	3me Adjoint	9.63 %
CHAPPAZ Aurélie	4me Adjoint	9.63 %
BONIN Gérard	Conseiller Délégué	5.35 %

Ces indemnités seront versées sur la base citée ci-dessus à compter du 15 Juin 2020 et sur la base de la délibération du 24 mai pour la période du 24 mai au 14 juin 2020 inclus.

ADHESION CENTRE SOCIAL JALIGNY SUR BESBRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ACCEPTE de reconduire l'adhésion auprès du Centre Social de Jaligny sur Besbre pour l'année 2020 en précisant que cette adhésion sera effective sur toute la durée du mandat en cours (la cotisation de l'année 2020 s'élevant à la somme de 1336 euros).

DUREE AMORTISSEMENT TONNE A LISIER BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur la proposition de la commission des finances, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de procéder à l'amortissement de la tonne à lisier avec les accessoires sur une durée de 5 ans à compter de 2020. Le cout de l'investissement étant de 3658.37 euros TTC, l'amortissement annuel sera de 731.67 €uros.

TRAVAUX EN REGIE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ACCEPTE de prévoir les travaux de changement de la pompe de la station de Coutant pour la somme de 630.81 €uros en régie pour procéder à l'écriture comptable de la section de fonctionnement vers la section investissement.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ACCEPTE de fixer la participation aux frais de raccordement aux stations d'épuration de Coutant, du Bois Dieu et du bourg (sauf pour la tranche d'assainissement faite en 2008) à 250 euros pour tous les branchements qui seront faits à compter de ce jour.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte à l'unanimité le budget primitif 2020, budget annexe assainissement qui s'équilibre :

Section fonctionnement : 27 779.88 €
Section Investissement : 48 156.28 €

VOTE DU TAUX DES TAXES 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de ne pas modifier les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2020 et les laisse donc fixer comme suit pour l'année 2020 :

- Taxe Foncier Bati: 11.91 %
- Taxe Foncier non bâti : 37.29 %.

Pour info, le taux de la taxe d'habitation est gelé pour l'année 2020 sur la base de l'année 2019 soit 15.56 %.

TRAVAUX ET ACHATS

POTEAUX INCENDIE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de prévoir les travaux de réparation ou de changement de poteaux incendie, au budget commune 2020 en inscrivant la somme de 4509.26 euros en section de fonctionnement et 4520.78 euros en section investissement.

CUISINIERE CANTINE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de la commission des finances et de faire l'achat d'une cuisinière toute électrique pour la cantine et ce avant la prochaine rentrée scolaire de septembre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020, section investissement.

BLOCS SECURITE ET HANGAR COMMUNAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de prévoir un programme en investissement pour subvenir au financement des travaux qui seront demandés suite au contrôle obligatoire de la SOCOTEC qui va être fait au hangar communal.

BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte à l'unanimité le budget primitif 2020, budget Commune qui s'équilibre :

Section fonctionnement : 470 780.87 €
Section Investissement : 124 995.79 €

VENTE D'HERBE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE de vendre le foin sur pied qui se trouve sur la parcelle à coté de l'étang communal au prix de 40 euros la tonne.

ALERTE PREFECTURE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil nomme Mr DELIGEARD Arnaud, Maire ; Mr CHASSAGNE Jean François, 1^{er} Adjoint, Mr DESBOUIS Serge, 2me Adjoint et Mr VIGNE Olivier, 3me Adjoint pour recevoir les alertes Préfecture.

DELEGUE CENTRE SOCIAL JALIGNY SUR BESBRE

Le conseil municipal nomme Mme CHAPPAZ Aurélie pour représenter le conseil en lieu et place de Mr DELIGEARD Arnaud au sein du conseil d'administration du centre social de Jaligny sur Besbre.

DELEGUES SIVOM VAL D'ALLIER

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité a procédé à l'élection des délégués SIVOM VAL D'ALLIER ; sont déclarés élus :

<u>Délégués titulaires</u> : Mr PEJOUX Florent Mr VIGNE Olivier

<u>Délégué suppléant</u> : Mr GILLES Xavier

DELEGUES SIVOS

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité a procédé à l'élection des délégués SIVOS ; sont déclarés élus :

Délégués titulaires : Mme PELLETIER Emeline

Mr MAIRE Pierre <u>Délégué suppléant</u> : Mr GILLES Xavier

DELEGUES SDE03

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité a procédé à l'élection des délégués SDE03 ; sont déclarés élus :

Délégué titulaire : M. CHASSAGNE Jean François

Délégué suppléant : M. DESBOUIS Serge

DELEGUES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité nomme les conseillers ci-dessous pour siéger aux deux instances communautaires :

SICTOM SUD ALLIER.

Conseiller titulaire: Mr CHASSAGNE Jean François

Conseiller suppléant : Mr BONIN Gérard

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Conseiller Titulaire : Mr DELIGEARD Arnaud Conseiller Suppléant : Mr DESBOUIS Serge

MARCHE ESTIVAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal

DECIDE de reconduire le marché les vendredis soir de 18 Heures à 21 Heures en retenant une période ferme du vendredi 10 Juillet au vendredi 14 aout inclus et de prolonger le marché jusqu'au 28 aout si les commerçants sont d'accord.

DEMANDE à l'amicale des retraités s'ils acceptent de tenir la buvette sur toute la période du marché

CADEAU DEPART ELEVE DE CM2

Le conseil municipal décide de reconduire l'achat de calculatrice qui sera prise en charge financièrement par Mr le Maire, pour les 7 élèves concernés cette année

Concernant la remise des cadeaux et compte tenu du COVID 19, il est décidé de recevoir les élèves et leur famille le jeudi 02 Juillet 2020 à 18 Heures 30 à la salle polyvalente si la situation le permet. Si non, ils seront convoqués en Mairie pour une remise individuelle.

QUESTIONS DIVERSES

INTERSOCIETE et ASSOCIATION POUR MANIFESTATIONS COMMUNALES

Le conseil municipal après en avoir discuté propose de faire une réunion à laquelle sera conviée toute la population par tract déposé dans les boites aux lettres le vendredi 19 juin 2020 à 20 heures à la salle polyvalente pour voir si des administrés seraient prêt à s'investir pour remettre en place une association pour s'occuper de la location du matériel d'une part et des manifestations tels que 14 Juillet et Saint Maurice, entre autres.

14 JUILLET FEU ARTIFICE

Le conseil municipal après en avoir discuté propose de faire l'impasse pour cette année sur le feu du 14 Juillet considérant que beaucoup de manifestations sont annulées en raison du COVID19 et qu'il parait très difficile de pouvoir assurer la distanciation sociale pour le feu.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 Heures 30